

HOSPICES CIVILS
DE
VERDUN
(Meuse)

Le 28 JUILLET 1945

Madame René LARDIER
182 Avenue de Nancy
à VILLERS-les-NANCY

*Voyage à Verdun
le 24 septembre 1945*

Madame.

Suite à votre lettre en date du 14 JUILLET 1945, et après avoir fait toutes les recherches nécessaires, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous ne retrouvons aucune trace de votre mari dans notre établissement. Peut-être a-t-il été hospitalisé sous une fausse identité? Le docteur, ayant soigné les F.F.I et les résistants et qui aurait été susceptible d'avoir soigné votre mari, n'a lui non, plus, aucune souvenance, et d'après la photo, il assure n'avoir jamais connu ni vu Monsieur LARDIER René.

Avec tous mes regrets de ne pouvoir vous fournir quelques renseignements, veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Hôpital mixte de Verdun
P. Le Médecin Chef:
| Le comptable:

Ci-joint la photo en retour.

[Signature]

F. MACHET
ATHIS
(Marne)

le 16 septembre 1947
Téléphone 3
C. C. P. PARIS 349.28

Madame

Je n'ai seulement reçu votre lettre qui a mis plusieurs jours à me rejoindre car je suis de mobilisé.

Je voudrais pouvoir vous fournir des renseignements longs et précis sur la disparition de votre groupe, de Cardier que nous ne connaissons que sous le nom de Louve. Mais tout ce que je sais se résume ainsi. Il nous quitta à bicyclette à 7^h du matin pour se rendre à Bethincourt et y reprendre un valise d'objets personnels mis à notre départ de ce village en sûreté dans une sache. Il dut se rendre au village même et c'est à ce moment là que

Plus et nous même avions été contents de savoir ce qu'était devenu un camarade
qui s'était sacrifié pour la France.
Veuillez agréer Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux

les allemands tirèrent sur lui. Nous
nous trouvâmes à ce moment là à Elisfontaine
chez les Ued. Tintelain à 12 Km de Bethincourt
Le royauté pas rentes a 18^H le Colonel Nérot
partit pour des renseignements à Vertfaucem
Il apprit que Bethincourt avait été cerné
la nuit précédente par les boches qui occupèrent
et pillèrent le village ayant arrêté plusieurs
personnes.

Ce ne fut que longtemps après que
nous avons eu les détails que je vous donne.
J'ai recherché à Verdun après la libération
si je retrouverais sa trace. Mes camarades
s'y sont également appliqués sans résultat
Madame Berlan femme du maire de
Bethincourt n'avait donné quelques
renseignements qui ne m'ont fourni aucun
résultat. Vous pourriez peut être lui écrire.

Il semble qu'il ait été transporté à
l'hôpital de Verdun et ensuite supprimé.
Je regrette de ne pouvoir vous en dire

Bethincourt le 26.11.45

Madame.

Je fais réponse à votre
lettre du 14 courant, qui me
demande des nouvelles de votre
mari René Leardier appelé Louvre.
Votre mari fut blessé le 21
juillet à 7 heures du matin, il
était accompagné de Madame
Cécile secrétaire du Colonel Granvol
votre mari fut blessé grièvement
ainsi que Madame Cécile, ils
furent transportés à l'hôpital
allemande à Verdun, Madame
Cécile décéda 2 jours après.

Pour Monsieur Louvre nous ~~me~~
ignorons ce qu'il est devenu.

Il n'existe plus aucun objet appartenant
à Monsieur Louvre, car toutes affaires
personnelles furent brûlées par
les Allemands.

Monsieur Lardier travaillait avec
le Colonel Granval, il était agent
de liaison de l'état Major et s'occupait

Madame, recevez mes hommages
respectueux

Minland

SECTION COURRIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

150-C 1945

MINISTÈRE
DES
PRISONNIERS DE GUERRE
DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS

PARIS, le
83, Avenue Foch (16°)

DIRECTION DE LA CAPTIVITE

Mme LARDIER, René
182, Av. de la Libération

Sous-Direction des Fichiers
et Statistiques.

VILLIERS LES NANCY

(Meurthe et Moselle)

REFERENCES A RAPPELER

2° Bureau 502/505 A.B.F.
A.G/AT. II.12.45

222186

Madame,

Comme suite à votre lettre du 16 Octobre 45, j'ai le regret de vous faire connaître que les recherches relatives à Mr. LA RDIER, René sont restées sans résultat. Après avoir constitué le dossier de votre mari, je prescris ce jour une enquête en Allemagne, le résultat vous sera communiqué dès qu'il me parviendra.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Sous-Directeur
des Fichiers et Statistiques.
Le Chef du 2° Bureau.

E. GARNIER

E. Garnier

RECENSEMENT
PRISONNIERS DE GUERRE
83, Avenue Foch, PARIS-XVI

FM/LS

GOUVERNEMENT MILITAIRE
DE LA SARRE

Sarrebruck, le 23.1.1946
S.P. 50.373

Cabinet

N° 206/CAB

Madame LARDIER
182, Avenue de la Libération
VILLERS-les-NANCY
(M. et M.)

Madame,

Il est bien exact que j'ai entrepris des recherches nécessaires auprès du bourgmestre de STUTTGART, par l'intermédiaire duquel, ainsi que du major SCHLOR, j'espérais retrouver trace de votre mari. Mais jusqu'ici aucune réponse ne m'est parvenue, malgré la confirmation de ma première correspondance à ce sujet.

Je comprends combien peut être pénible votre situation et je vais écrire à nouveau au Bourgmestre de STUTTGART, espérant cette fois obtenir des renseignements.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Colonel GRANDVAL
GOUVERNEUR DE LA SARRE
p.o./Le Capitaine MACHET
Chef du Cabinet



J. Machet

M/S
S.N.C.F.-EST
Metz-Gare Centrale

Metz, le 5 Avril 1946.

913 /P./1406

Madame F. LARDIER
28, Avenue de la Libération
VILLERS-les-NANCY
(M. & Melle)

Madame,

En réponse à votre lettre du 11 Mars concernant la recherche de votre mari, j'ai l'honneur de vous fournir les renseignements ci-après :

De nombreux transports ont transité notre gare fin Août 1944. Les agents (chefs de service) restés sur place se souviennent de deux trains en provenance de l'intérieur, direction de PAGNY-sur-Moselle, ayant transporté des blessés allemands et parmi lesquels se trouvaient dans une voiture également des blessés français. L'un des agents voulant adresser la parole aux français pour connaître leur provenance, fut empêché par des gardiens allemands.

Ces deux trains étaient de passage vers la fin Août 1944 et furent dirigés vers SARREBRUCK - (Allemagne).

La date exacte ne peut être indiquée.

Voilà tous les renseignements que nous avons pu recueillir. Nous ne disposons plus de documents permettant des recherches plus fructueuses, car de nombreux documents-horaires furent emportés par les Allemands lors de leur retraite et d'autres ont été détruits par eux ou lors du bombardement de la gare au Mois de Novembre 1944.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir vous fournir plus de détails, afin d'avantager vos recherches et de soulager votre sort.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Chef de Gare,



FM/JJ

GOUVERNEMENT MILITAIRE
DE LA SARRE

Cabinet

N° 1832/Cab.

Sarrebruck, le 1er Juin 1946.

S.P. 50373

Madame LARDIER
38, Avenue de la Libération
VILLERS-LES-NANCY

(M Et M)

Madame,

Je viens de recevoir à l'instant du Commandant RADOUX une petite note me faisant connaître que l'enquête sur l'éventualité du passage de votre mari à Sarrebruck n'a rien donné.

Le Commandant RADOUX a également fait des recherches dans les listes de contrôle du camp d'internés de la Brême d'or où ont transités de nombreux camarades partant vers l'Allemagne. Mais ces recherches n'ont pu être faites d'une façon complètes, car le nom sous lequel circulait votre mari à ce moment là était inconnu du Commandant RADOUX. Il y aurait lieu de me le faire savoir, si toutefois vous le connaissez. Il serait sans doute celui de la carte d'identité qu'il portait au moment de son arrestation.

Je vous adresse ci-joint la copie de la lettre du Chef de gare de Metz que vous m'aviez envoyée, et qui avait laissé envisager le passage de votre mari à Sarrebruck, je regrette vivement que nous n'ayons pu vous fournir des renseignements plus précis.

Croyez, chère Madame, à l'expression de mes sentiments très sincères.

Pièce jointe :
Copie de la lettre du
Chef de gare



S.N.C.F. - EST
Metz-Gare Centrale

Metz, le 5 avril 1946

913/P./1406

Madame F. LARDIER
38, Avenue de la Libération
VILLERS-LES-NANCY

(M.M.)

C
O
P
I
E

Madame,

En réponse à votre lettre du 11 mars concernant la recherche de votre mari, j'ai l'honneur de vous fournir les renseignements ci-après :

De nombreux transports ont transité notre gare fin août 1944. Les agents (chefs de service) restés sur place se souviennent de deux trains en provenance de l'intérieur, direction de PAGNY-SUR-MOSELLE, ayant transporté des blessés allemands et parmi lesquels se trouvaient dans une voiture également des blessés français. L'un des agents voulant adresser la parole aux français pour connaître leur provenance, fut empêché par des gardiens allemands.

Ces deux trains étaient de passage vers la fin août 1944 et furent dirigés vers SARREBRUCK - (Allemagne).

La date exacte ne peut être indiquée.

Voilà tous les renseignements que nous avons pu recueillir. Nous ne disposons plus de documents permettant des recherches plus fructueuses, car de nombreux documents-horaires furent emportés par les Allemands lors de leur retraite et d'autres ont été détruits par eux ou lors du bombardement de la gare au mois de novembre 1944.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir vous fournir plus de détails afin d'avantager vos recherches et de soulager votre sort.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Chef de Gare,

signé : illisible.

COMMANDEMENT EN CHEF
FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

GROUPE FRANÇAIS
du
CONSEIL DE CONTROLE

Division Personnes Déplacées

Le Chef de la Division
GFCC/FR/13/1261/PDR

Berlin, le 12 Décembre 1946
96 Kurfurstendamm

Madame,

Faisant suite à votre demande de recherches
concernant Monsieur

LARDIER René

je suis au regret de vous faire savoir que malgré
l'enquête sérieuse auquel je me suis livré dans mon sec-
teur, il ne m'a pas été possible de retrouver sa trace.

J'espère que le BUREAU NATIONAL DES RECHERCHES
auquel je vous avais conseillé de vous adresser à pu
vous rassurer sur le sort de votre mari.

Néanmoins nous continuons nos recherches et ne
manquerons pas de vous communiquer toutes les indi-
cations que nous pourrions relever.

Veillez agréer, Madame, mes respectueuses
salutations.



L. de ROSEN

Imprimerie nationale, Berlin. — 1.2354. — G.F.O.C. 198/

Madame LARDIER René
8 Avenue de la Libération
VILLIERS LES NANCY
(M & M)

MINISTÈRE DE LA POPULATION
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

~~MINISTÈRE DES PRISONNIERS DE GUERRE, DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS~~

MAISON DU PRISONNIER ET DU DÉPORTÉ

du DÉPARTEMENT DE MEURTHE-&-MOSELLE

7, Rue de Serre, NANCY — Téléphone 44-33

SECRETARIAT SOCIAL

NANCY, le 5 FEVRIER 1946.

N° 4757 - Réf: ES/LJ

Madame LARDIER

182, Rue de la Libération

VILLERS LES NANCY

*Répondre le 7 février
envoyer carte d'identité et
photo*

RECHERCHES

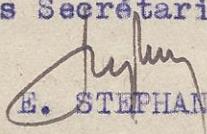
Madame,

Pour nous permettre de continuer les recherches, nous vous prions de vouloir bien nous retourner dûment rempli l'imprimé ci-joint.

Si vous pouvez joindre une photo de votre mari, nous croyons qu'elle sera très utile aux enquêteurs qui interrogeront les médecins allemands.

Veuillez recevoir, Madame, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Chef des Secrétariats Sociaux


E. STEPHAN.-

Tout le courrier doit être adressé à M. le Directeur de la Maison du Prisonnier et du Déporté de M.-&-M. sans désignation de Nom

COMMANDEMENT EN CHEF
FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

GROUPE FRANÇAIS
du
CONSEIL DE CONTROLE

Division Personnes Déplacées

Berlin, le 7 Octobre 1946
96 Kurfurstendamm

Le Chef de la Division
GFCC/FR/13/489/PDR

Madame,

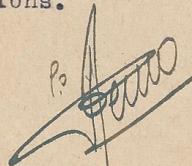
Je comprends votre angoisse et souhaite de tout
coeur que vous soyez bientôt rassurée sur le sort de
votre mari.

Dès la réception de votre lettre nos fichiers
ont été consultés mais aucun renseignement n'a pu y
être recueilli concernant Monsieur

pseudo: LARDIER René
LOUVRE

une enquête est actuellement en cours dans notre secteur
(zone d'occupation soviétique en Allemagne) et je ne
manquerai pas de vous communiquer toutes les indications
que je pourrai recueillir. Cependant je vous conseille
si vous ne l'avez déjà fait de vous adresser au BUREAU
NATIONAL DES RECHERCHES, 83 Avenue Foch, PARIS XVIIe,
qui fera les démarches nécessaires auprès des services
compétents de d'autres zones et vérifiera si l'on ne
releve pas la trace de votre cher disparu au fichier
national.

Je vous demande de m'adresser la date de naissance
de votre mari; et vous prie d'agréer, Madame, mes
respectueuses salutations.



L. de ROSEN

Impression nationale, Berlin. — 12854 — G.F.C.C. 1087

Madame LARDIER René
838 Avenue de la Libération
VILLIERS LES NANCY (M. et M.)

MINISTÈRE
des
ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE GUERRE.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

--:--:--:--

PARIS, le 17 MARS 1947.

Direction de l'Etat-Civil

Recherches et Missions -
5^o Bureau.

4 Square du Bois de Boulogne
PARIS XVI^o.

Réf. à rappeler A.B.D.5.F. N^o 4612

EM/CG.

L'Intendant Général,
Directeur de l'Etat-Civil et des
Recherches.

à

Monsieur l'Intendant Militaire
de 1^o CL. ALBA.

57, rue Emile Bertin.

NANCY.

OBJET.- Recherche de Monsieur LARDIER René.

REF.- Votre lettre ES/JG N^o 221 du 10.12.1946.

Au fichier Central de la WERMACHT, il n'a pu être retrouvé trace de ce Déporté, ni de la direction prise par le convoi. Cependant notre Mission de Recherches en zone Russe d'Occupation continue son enquête.

D'autre part, le Major SCHLOR n'a pu être retrouvé jusqu'à présent. Les recherches continuent également à son sujet.

Dès qu'un renseignement nouveau me parveindra, je vous en tiendrai immédiatement informé.

L'Intendant Général,
Directeur de l'Etat-Civil et des
Recherches.

P.O. Le Chef du 5^o Bureau :

Signé : H. BOSSE.

H. BOSSE.

P.C.C.
a Madame Lardier

p. Le Directeur départemental



TRIBUNAL MILITAIRE PERMANENT
DE METZ

RUE DU CAMBOUT, 31

TÉLÉPHONE 24.20

POSTES 90-91



Metz, le 18 2 1949

Le

près le Tribunal militaire permanent de Metz

à

N°

Madame

J'ai le regret de ne pouvoir vous
apporter aucun renseignement sur la
destination qui fut donnée à votre
mari. A la date à laquelle il a été
transféré, les questions politiques
intéressant la région de Verdun étaient
traitées par le Kommando de S. D
d'Angev. alors replié à Verdun. Le S. D
de Wancy et le Kommandeur HOTT
avaient alors cessé de travailler dans
cette région.

L'affaire de Bethincourt avait du
reste été traitée par la troupe, en
collaboration avec le Feldjägermeister
de Verdun, dont l'interprète, Schopp

a été récemment fusé. Il n'a pas donné
de vantage de précisions.

Avec mes respects si vous prie d'agréer,
madame, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Bertrand

Jug. d'Instruction pris le
7. 07. de 1875

MR.
SECRETARIAT D'ETAT A LA GUERRE
Direction du Personnel Militaire
de l'Armée de Terre

MODELE B

I63

Paris, le

24 OCT 1951

6ème Bureau - Section D.I.R.
231, Bd Saint-Germain - PARIS 7°

Tél: INV 68-70 Poste 39-79

Le Secrétaire d'Etat à la Guerre

N°

PM/6.K.

à
Madame LARDIER Françoise
38, Avenue de la Libération

VILLIERS LES NANCY (M.&M.)

166964

OBJET : Application de l'I.M. N° 2.397 SEFAG/CAB/EMP du
3.2.1950 (J.O. du 19.2.1950).

Par décision en date du 2.8.1951, le Ministre
des Anciens Combattants et Victimes de guerre a attribué le
titre de Déporté, ~~à~~ Résistant à Mr LARDIER René.

Cette décision comporte plusieurs conséquences
concernant la situation militaire du titulaire :

- a) Reconnaissance comme service militaire du temps passé en
internement et en déportation, avec octroi de la campagne
simple aux internés, de la campagne double majorée de
six mois aux déportés, de la campagne double majorée
d'un an aux déportés décédés pendant leur déportation.

Les dates retenues sont celles figurant sur la
carte de déporté ou interné résistant, délivrée par le Ministère
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, auquel doit être
adressée toute réclamation éventuelle concernant ces dates.

- b) Homologation comme blessures de guerre des blessures
réelles et des maladies reçues ou contractées par les
déportés (à l'exclusion des internés) pendant leur
détention.
- c) Octroi d'un grade d'assimilation ou de la mention
"2° Classe", suivant l'activité et les responsabilités
exercées dans la Résistance avant l'arrestation. Cette
mesure est réservée aux seuls internés ou déportés qui
n'ont pas bénéficié d'une homologation de grade accordée
au titre des F.F.C., des F.F.I. ou de la R.I.F. Il est
rappelé que les homologations de grade accordées à ce
titre ne sont plus susceptibles de révision deux mois
après leur notification aux intéressés.

oo o oo

Un certificat (appelé certificat de validation
modèle 2) doit être établi pour valider auprès de l'Autorité
Militaire qui administre ou a administré l'Interné ou le Déporté

..//..

les services ainsi accomplis pendant la détention. Ce certificat sert, en outre, au paiement de la solde de captivité pour ceux qui ne l'ont pas encore perçue.

Pour me permettre d'établir ce certificat, je vous adresse ci-joint une demande que vous voudrez bien me retourner remplie et signée. Cet envoi bénéficie de la franchise postale; il vous en sera accusé réception.

Les pièces à joindre sont :

- a) la copie de l'attestation ou du certificat d'appartenance aux F.F.I., aux F.F.C. ou à la R.I.F., ainsi que la copie de l'homologation de grade accordée, s'il y a lieu.
- b) pour ceux qui demandent un grade d'assimilation, les pièces prévues au paragraphe II de la demande.
- c) pour les déportés qui demandent l'homologation des blessures ou des maladies, les pièces prévues au paragraphe VI de la demande.

Si le procès-verbal de la Commission de réforme ne conclut pas nettement à l'imputabilité au service des infirmités, il y a intérêt pour les Déportés à demander à Monsieur le Médecin-Chef du Centre de Réforme le plus proche de leur domicile, un nouvel examen au titre de Déporté Résistant (joindre copie de la carte).

o
ooo ooo
o

J'ai l'honneur de vous demander de me faire parvenir votre demande dans le délai de deux mois suivant la réception de cette lettre, en précisant éventuellement que vous la complétez dès que possible par les pièces manquantes.

Si compte tenu des renseignements ci-dessus, vous ne désirez pas la délivrance du certificat de validation, vous voudrez bien me retourner la présente lettre en précisant que vous renoncez à ce certificat et aux avantages qui y sont attachés.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation
Pour le Général, Directeur
Pour le Colonel de BELENET, Chef du 6^e Bureau
P.O. Le Chef de la Section D.I.R.

